

Inscrire mon enfant à l'école

[Enfance](#)
[Scolarité](#)

L'inscription de votre enfant à l'école se fait en Mairie pour :

- L'entrée en maternelle
- Les nouveaux arrivants

Les enfants déjà inscrits à l'école sont automatiquement inscrit l'année suivante jusqu'en CM2.

Pour l'entrée au CP, chaque famille reçoit par courrier la fiche d'inscription scolaire de son enfant. Il vous suffira de prendre contact avec l'école de votre enfant dès réception de la fiche transmise par la Mairie.

A noter : Votre enfant est inscrit à l'école de son secteur en fonction de la carte scolaire.

Les inscriptions se font en Mairie au :

Guichet unique Service à la Population

Centre commercial de l'Hôtel de Ville

6 rue Jean Goujon

95140 - Garges-lès-Gonesse

Tel : 01 34 53 32 00

Mail : guichetunique@villedegarges.com

Horaires :

Accueil : lundi, mardi, mercredi : 8h30 à 11h45 - 13h à 17h15

Jeudi : 13h à 19h45

Vendredi : 13h à 17h15

Téléchargements

[Inscrire votre enfant en maternelle \(entrée en Petite Section\)](#)270.48 Ko

[Inscrire votre enfant en élémentaire \(entrée en CP Classe Préparatoire\)](#)281.51 Ko

[Inscriptions scolaires 2019/2020 Cours Préparatoire](#)1.42 Mo

[Inscriptions scolaires 2019/2020 1ère année de maternelle](#)1.48 Mo

Portail Famille

[Accéder au Portail famille](#)